

MEDECIN COORDONNATEUR (trice)

Nom établissement	E.H.P.A.D. ODETTE RIBEILL
Lieu de travail	PERPIGNAN
Type de contrat	CDI
Durée du travail	ENTRE 0.2 ET 0.6 ETP
Convention Collective	CC 1951
Poste à pourvoir	DES QUE POSSIBLE

1. Missions

Sous la responsabilité du Directeur de l'établissement et en étroite collaboration avec le Cadre infirmier, le (la) Médecin coordonnateur (trice) exerce ses missions conformément à l'article D. 312-158 du CASF.

Il doit notamment :

- ✗ Coordonner les soins de l'établissement.
- ✗ Etablir les relations avec les différentes caisses de prises en charge.
- ✗ Coordonner les interventions des Médecins libéraux et autres professionnels intervenant dans l'établissement.
- ✗ Assurer les relations avec les familles et les tuteurs sur les questions de santé.
- ✗ Participer à l'admission des nouveaux résidents.
- ✗ Participer aux réseaux gérontologiques.
- ✗ Assurer l'urgence pendant sa présence dans l'établissement en collaboration avec les Médecins libéraux.
- ✗ Mettre en place le formalisme du dossier médical.

2. Profil recherché

- ✗ Il doit non seulement posséder des compétences médicales solides, mais aussi des qualités humaines (empathie, capacité à communiquer, bienveillance ...) essentielles pour offrir des soins de qualité et créer un environnement de soins empathique et respectueux pour les résidents.

3. Diplôme exigé, souhaité

- ✗ Capacité en Gériatrie ou DU de Gérontologie.

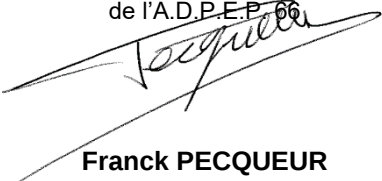
4. Permis de conduire requis

- ✗ Oui

5. Candidature à adresser

Monsieur le Président
A.D.P.E.P.
10 rue Paul Séjourné – BP 22
66350 TOULOUGES
adpep@adpep66.org

Le Directeur Général
de l'A.D.P.E.P. 66


Franck PECQUEUR

La politique d'embauche de l'A.D.P.E.P. 66 vise à améliorer la représentation des personnes handicapées au sein des effectifs.